

RCS : CUSSET Code greffe : 0301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CUSSET atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00145 Numéro SIREN : 351 606 314 Nom ou dénomination : METANOR

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 2364

Dépôt n° 2364
le 09 AOUT 2019
Greffé du Tribunal
de commerce de Cusset

METANOR
S.A.S au capital de 500 000,00 €
Siège social : rue de la Gare
03270 HAUTERIVE
351 606 314 RCS CUSSET

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

**COMPTES SOUMIS A L'APPROBATION
DE L'ASSOCIEE UNIQUE LE 23 MAI 2019**

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Pour la société PICOTY
Christian RIDOIRE



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS METANOR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 6 RUE DE LA GARE 03270 HAUTERIVE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 5 1 6 0 6 3 1 4 0 0 0 1 8		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31/12/2018			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	40 147
		Fonds commercial (1)	AH	AI	148 420
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	455 424
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	358 843
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	75 024
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	16 902
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 094 763
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens			BN	BO	
En cours de production de services			BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	
Marchandises			BT	BU	1 845 591
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	1 111 041
		Autres créances (3)	BZ	CA	158 530
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	846 937	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 444	
	TOTAL (III)	CJ	CK	3 968 546	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 063 309	1A	815 532
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS METANOR		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)			DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)			DG	2 094 826
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	267 589
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	2 912 415
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	1 127 622
	Dettes fiscales et sociales			DY	174 492
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	33 247
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 335 361	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	4 247 777	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 335 361
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS METANOR				Néant ☐ *				
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	6 769 666	FB	319 835	FC	7 089 501	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	27 919	FH		FI	27 919	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	6 797 585	FK	319 835	FL	7 117 421	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	25 338	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 214	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	7 143 974
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 363 258	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(250 883)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	781 224	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	56 823	
	Salaires et traitements*					FY	607 234	
	Charges sociales (10)					FZ	178 167	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	41 669
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 155
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	72	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	6 778 722
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	365 251	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	296	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	296	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	296	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	365 547	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS METANOR		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 394	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 394	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 394	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	101 353	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 147 665	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 880 075	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	267 589	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	25 338	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	6	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Subventions d'investissement virées au résultat			3 394	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS METANOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 247 777 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 267 590 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 21 789 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	148 421			148 421
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 148			40 148
Immobilisations incorporelles	188 568			188 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	455 424			455 424
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	348 325	10 518		358 843
- Installations générales, agencements aménagements divers	55 593			55 593
- Matériel de transport		161		161
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 305	4 966		19 271
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	873 648	15 645		889 293
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 903			16 903
Immobilisations financières	16 903			16 903
ACTIF IMMOBILISE	1 079 119	15 645		1 094 764

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 645		15 645
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 645		15 645
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	148 421
Total	148 421

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 148			40 148
Immobilisations incorporelles	40 148			40 148
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	338 176	24 670		362 846
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	330 522	9 853		340 376
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 394	3 854		47 248
- Matériel de transport		104		104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 444	3 188		10 632
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	719 536	41 670		761 206
ACTIF IMMOBILISE	759 684	41 670		801 354

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 292 919 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 903		16 903
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 111 042	1 111 042	
Autres	158 530	158 530	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 445	6 445	
Total	1 292 919	1 276 017	16 903
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS FO NON PARVENUS	86 432
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	2 014
Total	88 446

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500 000,00 euros décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 125,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 335 362 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 127 622	1 127 622		
Dettes fiscales et sociales	174 492	174 492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	33 247	33 247		
Produits constatés d'avance				
Total	1 335 362	1 335 362		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	39 032
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	57 924
ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	32 472
ETAT A PAYER	4 289
AVOIR CLIENTS A ETABLIR	33 247
Total	166 964

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	6 445		
Total	6 445		

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 84 133 euros

La dette actuarielle des indemnités de départ en retraite est de 84 K€ au 31/12/2018.

La société a souscrit deux contrats pour couvrir ce risque.

Les organismes sont la SOCIETE GENERALE (9K€) et GENERALI (45,9K€) pour un montant total de 54,9 Keuros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

METANOR
S.A.S au capital de 500 000,00 €
Siège social : rue de la Gare
03270 HAUTERIVE
351 606 314 RCS CUSSET

**RAPPORT DE GESTION PRÉSENTE PAR LE PRÉSIDENT A L'ASSOCIÉE
UNIQUE LE 23 MAI 2019**

Messieurs,

Nous vous invitons à statuer sur les comptes annuels de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2018 et sur toutes questions accessoires.

Les questions à débattre se présentent de la manière suivante :

I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1° - Chiffre d'affaires

L'activité sociale a été marquée par une augmentation du chiffre d'affaires hors taxes qui s'est élevé à 7.117.421 € contre 6.945.288 € pour l'exercice précédent.

2° - Résultat

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 267.589 € après dotation de 41.669 € aux amortissements, constatation de provisions pour dépréciations d'actifs circulants pour 1.155 € et comptabilisation d'une charge pour impôt sur les sociétés de 101.353 €.

3° - Faits marquants de l'activité sociale pendant l'exercice

L'exercice clos au 31 décembre 2018 a été marqué par une augmentation de l'ordre de 2,48 % de notre chiffre d'affaires HT, qui s'est globalement élevé à 7.117.421 € contre 6.945.287 € l'exercice précédent, augmentation traduisant les efforts commerciaux déployés, ainsi que le développement de notre activité sur nos clients historiques significatifs.

Parallèlement, nous avons constaté une augmentation de nos charges d'exploitation, qui se sont globalement élevées à 6.778.722 € contre 6.530.119 € l'exercice précédent, augmentation essentiellement constatée sur nos autres achats et charges externes et notre masse salariale.



Dans ces conditions, notre résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à hauteur de 365.252 € contre un résultat bénéficiaire de 419.920 € l'exercice précédent, soit une diminution de (13,02) %.

Compte tenu de ces éléments, d'un résultat financier bénéficiaire de 296 €, d'un résultat exceptionnel bénéficiaire de 3.394 € et d'une charge d'impôt sur les sociétés de 101.353 €, notre résultat net comptable à la clôture de l'exercice ressort bénéficiaire à hauteur de 267.589 € contre un bénéfice net comptable de 300.761 € l'exercice précédent, soit une diminution de (11,03) % de notre rentabilité.

D'un point de vue social, l'effectif salarié moyen sur l'exercice s'est élevé à 16 salariés, contre 14 salariés l'exercice précédent.

4° - Progrès réalisés

Les progrès réalisés sur l'exercice résident dans la bonne progression de notre chiffre d'affaires, malheureusement impactée par l'augmentation de nos charges d'exploitation.

5° - Difficultés rencontrées

Durant l'exercice clos la société n'a été confrontée à aucune difficulté spécifique justifiant d'être mentionnée dans le présent rapport.

6° - Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir, étroitement liées au contexte économique actuel, résident dans un accroissement de notre volume d'affaires, assorti de la rationalisation de nos charges d'exploitation.

Depuis le début de l'exercice en cours, nous constatons un léger recul de notre activité par rapport à la même date sur l'exercice précédent, mais escomptons l'absence d'impact sur notre marge.

II - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous vous précisons que depuis le début de l'exercice social en cours, il n'est survenu aucun évènement important venant modifier profondément les données indiquées plus haut.

III – GESTION PREVISIONNELLE DE LA SOCIETE

Notre société n'ayant pas atteint les seuils visés aux articles L 232-2 et R 232.2 et suivants du code de commerce n'est pas dans l'obligation d'établir les documents de gestion prévisionnelle définis au sein desdits articles.



IV - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les efforts en matière de recherche et de développement portent essentiellement sur la recherche de la progression sur le plan commercial et l'amélioration de notre gestion sur le plan interne.

Notre société n'est toujours pas concernée par des activités de recherche et de développement au sens technique du terme.

V – AUTO-CONTROLE - FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.1 - Autocontrôle

Nous vous précisons que notre société n'est pas concernée par les dispositions légales relatives à l'auto-contrôle.

5.2 – Filiales et participations

Nous vous signalons que lors de l'exercice écoulé, la société n'a pris aucune participation dans aucune autre société, et n'a toujours aucune filiale ou participation extérieure.

VI - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur que les années précédentes.

VII - RAPPELS DIVERS

1° - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39.4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2° - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, tel que modifié par l'article 76 V de la loi de finances pour 2006 n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents par la société, se sont élevés respectivement à :

EXERCICES	DIVIDENDES
31.12.2017	300.000 €
31.12.2016	1.004.343 €
31.12.2015	280.000 €



3° - Informations sur les délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D 441-4 du Code de Commerce :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (article D. 441-4 I du Code de commerce)

	Article D 441 I-2 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice, dont le terme est échu						Article D 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice, dont le terme est échu					
	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						244						449
Montant total des factures concernées <i>préciser HT ou TTC</i>		330332	496114	261074	904			558934	469617	42941	-2692,67	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice <i>préciser HT ou TTC</i>		5,6	8,4	4,4								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice <i>préciser HT ou TTC</i>								7,9	6,6	0,6		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues <i>préciser HT ou TTC</i>												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : (<i>préciser</i>) Délais légaux : (<i>préciser</i>)						Délais contractuels : (<i>préciser</i>) Délais légaux : (<i>préciser</i>)					

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons, est conforme à la loi et à nos statuts :

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

bénéfice 267.589 €

- au poste « autres réserves » 7.589 €
- à la distribution de dividendes 260.000 €
- ♦ et de compléter cette distribution en prélevant une somme de 300.000 € sur le poste « autres réserves » ainsi ramené de 2.094.826 € à 1.794.826 €, de telle sorte que le montant global de la distribution s'élèvera à la somme de 560.000 €

Le dividende alloué à chaque part s'établira ainsi à 140 €.

Les dividendes seraient mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée.

IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de prendre acte des conventions visées à l'article 227.10 du code de commerce.

X - MANDATS SOCIAUX

Nous vous rappelons qu'aucun des mandats des commissaires aux comptes ne vient à échéance avec la présente réunion.

Votre commissaire aux comptes relate par ailleurs, dans son rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions proposées.

Fait le 3 Mai 2019

Le Président

Pour la société PICOTY

Christian RIDOIRE





La valeur ajoutée

**EXEMPLAIRE DESTINE
AUX DEPOTS LEGAUX**

METANOR

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Rue de la gare
03270 - Hauterive

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice Clos le 31 décembre 2018
(Article L 823-9 du Code de
Commerce)

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **METANOR** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

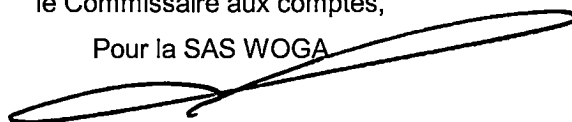
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Chamalières, le 7 mai 2019

le Commissaire aux comptes,

Pour la SAS WOGA



Rodolphe GENEIX

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

04 73 31 55 77

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	40 148	40 148		
Fonds commercial (1)	148 421		148 421	148 421
Immobilisations corporelles				
Constructions	455 424	362 846	92 578	117 248
Installations techniques, matériel et outillage industriels	358 843	340 376	18 467	17 803
Autres immobilisations corporelles	75 025	57 984	17 041	19 060
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	16 903		16 903	16 903
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 094 764	801 354	293 410	319 435
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	1 845 592		1 845 592	1 594 708
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 111 042	14 178	1 096 864	1 214 214
Autres créances	158 530		158 530	122 051
Divers				
Disponibilités	846 938		846 938	955 017
Charges constatées d'avance (3)	6 445		6 445	5 671
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 968 546	14 178	3 954 368	3 891 661
TOTAL GENERAL	5 063 310	815 532	4 247 777	4 211 095

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

☎ 04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	500 000	500 000
Réserve légale	50 000	50 000
Autres réserves	2 094 826	2 094 064
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	267 590	300 762
Subventions d'investissement		3 395
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 912 416	2 948 221
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 127 622	1 031 874
Dettes fiscales et sociales	174 492	196 552
Autres dettes	33 247	34 448
TOTAL DETTES	1 335 362	1 262 874
TOTAL GENERAL	4 247 777	4 211 095
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 335 362	1 262 874
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

W O G A
 Société de Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RIOM
 19, Boulevard Berthelot
 CS 50012
 63407 CHAMALIÈRES CEDEX
 ☎ 04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Prestations de services & activité annexes	27 919	0,39	36 252	0,52	-8 333	-22,99
Ventes de marchandises	7 089 502	99,61	6 909 036	99,48	180 466	2,61
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 117 421	100,00	6 945 288	100,00	172 133	2,48
Achats de marchandises	5 363 258	75,35	5 103 569	73,48	259 689	5,09
Var. Stock de marchandises	-250 884	-3,52	-139 865	-2,01	-111 019	79,38
TOTAL DES ACHATS DIRECTS	5 112 375	71,83	4 963 704	71,47	148 671	3,00
MARGE SUR MATIERES	2 005 046	28,17	1 981 584	28,53	23 463	1,18
Salaires de production	607 235	8,53	564 358	8,13	42 877	7,60
Charges sociales	189 227	2,66	162 921	2,35	26 307	16,15
Transfert de charges	19 266	0,27	-959	-0,01	20 225	NS
TOTAL DES SALAIRES PRODUCTION	777 196	10,92	728 237	10,49	48 958	6,72
MARGE SUR COUT DE PRODUCTION	1 227 851	17,25	1 253 346	18,05	-25 496	-2,03
Charges externes	781 225	10,98	746 300	10,75	34 925	4,68
Transfert de Charges externes	6 073	0,09	3 341	0,05	2 732	81,78
Impôts, taxes et versements assimilés	45 764	0,64	43 476	0,63	2 288	5,26
TOTAL	820 916	11,53	786 435	11,32	34 481	4,38
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	406 935	5,72	466 912	6,72	-59 977	-12,85
Autres produits de gestion	1 214	0,02	630	0,01	585	92,86
Reprises sur provisions			1 741	0,03	-1 741	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	42 825	0,60	46 106	0,66	-3 281	-7,12
Autres charges de gestion	72		3 255	0,05	-3 183	-97,79
TOTAL	41 683	0,59	46 991	0,68	-5 308	-11,30
RESULTAT D'EXPLOITATION	365 252	5,13	419 921	6,05	-54 669	-13,02
Produits financiers	296		7 053	0,10	-6 757	-95,80
Résultat financier	296		7 053	0,10	-6 757	-95,80
RESULTAT COURANT	365 548	5,14	426 974	6,15	-61 426	-14,39
Produits exceptionnels	3 395	0,05	6 311	0,09	-2 916	-46,21
Résultat exceptionnel	3 395	0,05	6 311	0,09	-2 916	-46,21
Impôts sur les bénéfices	101 353	1,42	132 523	1,91	-31 170	-23,52

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
RESULTAT DE L'EXERCICE	267 590	3,76	300 762	4,33	-33 172	-11,03

W O G A
 Société de Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RIOM
 19, Boulevard Berthelot
 CS 50012
 63407 CHAMALIÈRES CEDEX
 ☎ 04 73 31 55 77

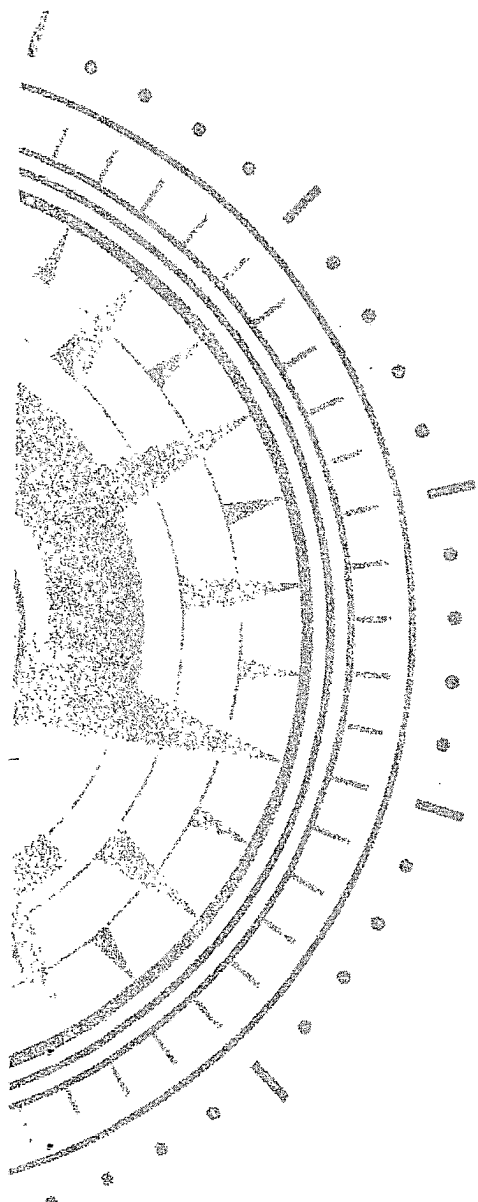
COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

SAS METANOR

Annexe



W O G A

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

☎ 04 73 31 55 77

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS METANOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 247 777 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 267 590 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/01/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

W O G A
Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM
19, Boulevard Berthelot
CS 50012
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
☎ 04 73 31 55 77

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

W O G A
Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM
19, Boulevard Berthelot
CS 50012
63407 CHAMALIÈRES CEDEX

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert-comptable 04 78 61 55 77

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 21 789 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot
CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

☎ 04 73 31 55 77

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	148 421			148 421
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 148			40 148
Immobilisations incorporelles	188 568			188 568
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	455 424			455 424
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	348 325	10 518		358 843
- Installations générales, agencements aménagements divers	55 593			55 593
- Matériel de transport		161		161
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 305	4 966		19 271
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	873 648	15 645		889 293
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 903			16 903
Immobilisations financières	16 903			16 903
ACTIF IMMOBILISE	1 079 119	15 645		1 094 764

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

04 73 31 55 77

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		15 645		15 645
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		15 645		15 645
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	148 421
Total	148 421

W O G A
 Société de Commissaire aux Comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de RIOM
 19, Boulevard Berthelot
 CS 50012
 63407 CHAMALIÈRES CEDEX
 ☎ 04 73 31 55 77

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	40 148			40 148
Immobilisations incorporelles	40 148			40 148
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	338 176	24 670		362 846
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	330 522	9 853		340 376
- Installations générales, agencements aménagements divers	43 394	3 854		47 248
- Matériel de transport		104		104
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 444	3 188		10 632
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	719 536	41 670		761 206
ACTIF IMMOBILISE	759 684	41 670		801 354

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 292 919 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 903		16 903
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 111 042	1 111 042	
Autres	158 530	158 530	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 445	6 445	
Total	1 292 919	1 276 017	16 903
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AVOIRS FO NON PARVENUS	86 432
ETAT - PRODUITS À RECEVOIR	2 014
Total	88 446

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de RIOM
19, Boulevard Berthelot
CS 50012
63407 CHAMALIÈRES CEDEX

04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	6 445		
Total	6 445		

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

☎ 04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 84 133 euros

La dette actuarielle des indemnités de départ en retraite est de 84 K€ au 31/12/2018.

La société a souscrit deux contrats pour couvrir ce risque.

Les organismes sont la SOCIETE GENERALE (9K€) et GENERALI (45,9K€) pour un montant total de 54,9 Keuros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

W O G A

Société de Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie

Régionale de RIOM

19, Boulevard Berthelot

CS 50012

63407 CHAMALIÈRES CEDEX

☎ 04 73 31 55 77

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

METANOR
S.A.S au capital de 500 000,00 €
Siège social : rue de la Gare
03270 HAUTERIVE
351 606 314 RCS CUSSET

AFFECTATION DES RESULTATS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Affectation proposée par le Président

Constatant que la réserve légale est intégralement dotée, nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante :

bénéfice **267.589 €**

- au poste « autres réserves » 7.589 €
- à la distribution de dividendes 260.000 €
- et de compléter cette distribution en prélevant une somme de 300.000 € sur le poste « autres réserves » ainsi ramené de 2.094.826 € à 1.794.826 €, de telle sorte que le montant global de la distribution s'élèvera à la somme de 560.000 €

Le dividende alloué à chaque part s'établira ainsi à 140 €.

Les dividendes seraient mis en paiement au siège social à compter du jour de l'assemblée.

Affectation votée le 23 Mai 2019

L'associée unique, constatant que la réserve légale est intégralement dotée,

DECIDE d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé de la manière suivante

bénéfice **267.589 €**

- au poste « autres réserves » 7.589 €
- à la distribution de dividendes 260.000 €
- et de compléter cette distribution en prélevant une somme de 300.000 € sur le poste « autres réserves » ainsi ramené de 2.094.826 € à 1.794.826 €, de telle sorte que le montant global de la distribution s'élèvera à la somme de 560.000 €

Le dividende alloué à chaque part s'établira ainsi à 140 €.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Le Président
Pour la société PICOTY
Christian RIDOIRE

